



2019-05-055-DVCS

nomenclature: 8.9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2019

OBJET : MÉDIATHÈQUE LES TEMPS MODERNES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

24 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

29 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)



2019-05-055-DVCS - MÉDIATHÈQUE LES TEMPS MODERNES : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Médiathèque municipale de Tarnos continue de bénéficier d'une large affluence.

En 2018, elle comptait 4 114 inscrits dont 2 032 tarnosiens, mais également 710 habitants du Seignanx (dont 450 ondras), 405 boucalais, 264 bayonnais ou encore 217 labennais.

Il s'agit aujourd'hui d'en modifier le règlement intérieur, et en premier lieu les horaires d'ouverture afin de mieux prendre en compte la fréquentation réelle de l'établissement selon les plages horaires tout en préservant une haute qualité de service. Ainsi il est proposé d'acter la fermeture de l'établissement à 18h30 le soir et d'instituer des horaires d'été.

Ces modifications entraînant une modification des horaires de travail des agents, la réflexion qui s'est déroulée a également permis de ce point de vue de dégager des solutions garantissant leur équilibre de vie.

Par ailleurs, afin de laisser plus de liberté à ses abonnés et d'avoir des conditions de prêt plus lisibles tout en prenant en compte l'évolution de son offre documentaire, la médiathèque municipale souhaite modifier ses quotas de prêt. Après avoir expérimenté le prêt en illimité, il convient de ne pas revenir au quota initial alors fixé à 10 documents mais, sur certaines catégories d'ouvrages comme celui des DVD, d'imposer un seuil maximal afin de ne pas participer à la surconsommation et à l'appauvrissement du fonds disponible pour le public.

Par ailleurs, afin qu'elles puissent bénéficier au plus grand nombre, il est proposé de limiter l'emprunt des nouveautés et de proscrire leur réservation et leur prolongation de prêt.

Il est profité de cette actualisation du règlement pour également rafraîchir ou préciser quelques autres points (accès wifi, modalités de prêt, rachat de documents perdus, réinscriptions, suspensions...)

Il est donc proposé de modifier en conséquence le règlement intérieur - les autres paragraphes restent inchangés par rapport au règlement adopté par le Conseil Municipal en 2010 (délibération 2010-07-93-Bib) et modifié par le Conseil Municipal en 2012 (délibération 2012-01-22-CULT), 2013 (délibération 2013-11-149-DVCS) et 2017 (délibération 2017-07-098-DVCS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Considérant les règles de fonctionnement de la médiathèque municipale précisées par les délibérations 2010-07-93-Bib, 2012-01-22-CULT, 2013-11-149-DVCS et 2017-07-098-DVCS

Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 mai 2019,

Vu le projet de nouveau règlement intérieur



DELIBERE

APPROUVE le règlement intérieur modifié.

DIT que le fonctionnement de la médiathèque municipale sera soumis à son application.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2019

Le Maire

